

Roussy eut osé proférer une telle parole, il eut été aussitôt mis à la porte avec ignominie.....

Un autre mensonge dans la même page est, lorsque M. Roussy dit que M. Chiniquy a été condamné par le président et les arbitres à faire *amende honorable*.

Le président et les arbitres ont, au contraire, déclaré qu'il n'y avait aucune réparation à faire, puisque M. Chiniquy avait parfaitement droit de savoir avec qui il allait entrer en discussion.

4me RÉSOLUTION.—Proposée par M. Ambroise Bédard ;
Secondée par M. Alexis Ponton.

Résolu—Que cette assemblée comprend mieux que jamais, combien M. Chiniquy avait raison de vouloir savoir le caractère de l'homme avec qui il allait entrer en discussion, et qu'il devait avoir de la répugnance à se mesurer avec un aventurier ; puisque le pamphlet de M. Roussy prouve qu'il est un homme indigne du caractère de Ministre de l'Evangile qu'il se donne.

5me RÉSOLUTION.—Proposée par M. E. Poulin ;
Secondée par M. E. Charbonneau.

Résolu—Que nous devons plaindre de tout notre cœur les pauvres dupes, qui écoutent les paroles mensongères d'hommes capables d'écrire des faussetés comme M. Roussy vient d'en écrire, dans son pamphlet. Il fait, dans son rapport, des commentaires qu'il n'a pas faits lors de la discussion, et il passe sous silence une partie des textes que M. Chiniquy a cités, commentés et qui confondaient M. Roussy invinciblement.

6me R

Résolu—que
danque
que
tait“ p
“ n

I

seu

éta

lui,

par

acc

suit

quy

l'ig

ten

Dès l
MM. G
indigné
bitaient
parer le
messieur